

# Soutenance Tristan LE COTTY - le Lundi 7 mai 2007 à 14h30, SUPAGRO.Montpellier

*Ecole Doctorale : Economie & Gestion de Montpellier*

*Formation Doctorale : Economie et Gestion du Développement Agricole, Agroalimentaire et Rural*

*Laboratoire d'accueil : UMR LAMETA*

Titre :

## La coordination multilatérale des politiques agricoles en présence de biens non marchands

Composition du jury :

**Examineurs** : Jean Marie Boisson, *Professeur, Faculté des sciences économiques de Montpellier I* ;  
Marie-Alix Roussillon, *Chargée de mission, Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie.*

**Rapporteurs** : Hervé Guyomard, *Directeur de Recherche et chef du département des Sciences sociales, INRA* ;

Jean-Marc Siroën, *Professeur, Université Paris-Dauphine.*

**Directeur** : Louis-Pascal Mahé, *Professeur Emérite, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes;*

**Codirectrice**: Laurence Tubiana, *Directrice de la chaire de développement durable de Science Po*

Résumé

La thèse définit les conditions de partage des gains d'un accord multilatéral sur les politiques agricoles, lorsque l'un au moins bénéficie d'une technologie jointe de la production marchande et de biens publics. Nous définissons pour cela successivement les politiques adaptées à la prise en compte d'une technologie multifonctionnelle variable avec le niveau de production, et les conditions de convergence de l'équilibre non coopératif vers l'optimum global.

L'économie de coût due à la jointure entre un bien marchand et un bien non marchand est mesurée par la différence entre une offre agri-environnementale de bien non marchand et une offre théorique non jointe de ce bien non marchand. L'évolution de la jointure avec le niveau de production peut avoir de l'importance dans le choix de l'offre la plus efficace et son influence sur le marché. Dans le cas le plus probable où la complémentarité décroît puis devient substitution lorsque la production s'accroît, on distingue trois sous-domaines technologiques : (i) dans le domaine de complémentarité, le paiement agri-environnemental est plus efficace que la subvention à la production, elle-même plus efficace que la rémunération de l'offre non-jointe ; (ii) dans le sous-domaine extensif du domaine de substitution, le paiement agri-environnemental est plus efficace que la rémunération de l'offre non jointe du bien non marchand, la subvention étant inefficace ; (iii) dans le sous-domaine intensif du domaine de substitution, la rémunération de l'offre non-jointe est plus efficace que le paiement agri-environnemental et la subvention est inefficace. Nous mettons en évidence l'existence d'une complémentarité décroissante entre le mouton et la production d'espace ouvert sur les Causses de Lozère grâce à une fonction de coût flexible d'ordre 3, ainsi que le passage de la complémentarité à la substitution pour le quart le plus intensif de l'échantillon.

Dans le cas de grands pays, nous montrons que lorsque les tarifs sont fixés, l'accord international de second rang conduit à un accroissement des politiques environnementales couplées chez les exportateurs et une réduction de ces politiques chez les importateurs. Le fait que seules les réductions soient envisagées dans l'accord agricole crée une asymétrie de gains entre les exportateurs et les importateurs. Si les subventions initiales sont au niveau de l'équilibre de Nash, la convergence vers l'optimum de second rang n'est pas possible par une baisse réciproque des subventions. Si les subventions initiales sont supérieures au niveau de l'optimum pour les deux pays (ce qui ressemble au cas réel), une convergence vers l'optimum est possible. Cette convergence n'assure un partage des gains que jusqu'à une certaine limite (définie dans la thèse). Au-delà de cette limite, la convergence se ferait au détriment de l'importateur, ce qui est en principe contradictoire avec la négociation par consensus.

**Mots clés** : OMC, accord agricole, commerce international, soutien interne, bien non marchand, jointure, multifonctionnalité.